#### **CL EVOLUTION**

Société par actions simplifiée Au capital de 1 200 000.00 euros Siège social : 27 Rue du Perray 78610 AUFFARGIS 892 296 005 R.C.S. VERSAILLES

# RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 05 MAI 2025

#### **EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025**

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 mars 2025 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

# ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 mars 2025, l'activité de la Société a été la suivante :

- Toute activité de holding active, détention de titres de sociétés et gestion de groupe.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

- Progression du chiffre d'affaires.

## **RÉSULTATS - AFFECTATION**

### Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, le chiffre d'affaires s'est élevé à 507 833.33 euros contre 459 166.67 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 10.60%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 6.93 euros contre 25.01 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -72.00%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 0.00 euro contre 0.00 euro pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 7 299.46 euros contre 7 156.67 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 1.98%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 4 468.43 euros contre 1 532.36 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 191.64%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 252 535.28 euros contre 238 689.70 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 5.80%.

Le montant des charges sociales s'élève à 192 503.77 euros contre 203 083.40 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -5.21%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 1 629.93 euros contre 1 629.93 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des autres charges s'élève à 14.83 euros contre 0.24 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 458 451.70 euros contre 452 092.30 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1.41%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 77 028.51 euros contre 31 613.34 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 143.66%.

Compte tenu d'un résultat financier de -1 163.67 euros (-1 129.60 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 75 864.84 euros contre 30 483.74 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 148.87%.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à 0.00 euro contre 0.00 euro pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 14 716.00 euros contre 4 573.00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 221.80%.

Le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2025 se solde ainsi par un bénéfice de 61 148.84 euros contre un bénéfice de 25 910.74 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 136.00%.

Au 31 mars 2025, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 406 006.05 euros contre 1 375 284.17 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 2.23%.

### Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan et compte de résultat) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 61 148.84 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2025 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 61 148.84 euros

Il est rappelé l'existence d'autres réserves antérieures s'élevant à

900.79 euros

## Proposition d'affectation du résultat :

A la réserve légale 3 057.44 euros
Solde 58 091.40 euros

A titre de dividende Soit 0,025 euros par action 30 000,00 euros

Le solde en totalité au compte « autres réserves » qui s'élèvera ainsi à

28 992.19 euros

### Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1 242 425.91 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025 éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 30 000.00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il est indiqué que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8%, pour les personnes physiques qui y ont intérêt.
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40%.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

### Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 mars 2022 : 32 000.00 euros
- Exercice clos le 31 mars 2023 : 40 000.00 euros
- Exercice clos le 31 mars 2024 : 40 000.00 euros

### Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous proposons d'approuver le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élève à un montant global de 14 716.00 euros.

# CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial de votre Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

# ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

# Rémunération du Président

Nous vous proposons de statuer sur la rémunération du Président.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et vous invitons à vous prononcer sur les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

Fait à AUFFARGIS, Le 18 avril 2025,

Monsieur Laurent FEUILLARD, Président, Signature précédée de la mention « Certifié conforme »